



Séparation d'avec un associé

Par wa_tshimanga, le 29/12/2012 à 09:00

bonjour Je suis associé avec un monsieur dans une société de sécurité en mars 2012. Il avait juste les papiers d'entreprise mais invalides parce que le KBIS avait plus 1 an, l'agrément devait être renouvelé suites à des nlls dispositions prises par le ministère de l'intérieur et pour cela il fallait un siège différent de la résidence. Et, c'est moi qui ai tout payé jusqu'à la garantie du loyer pour le bureau et le 1er mois du loyer. Arriver en Avril, la société devrait être mise en liquidation à cause de la gestion précédente et j'ai decouvert que la situation réelle de la société m'avait été cachée. J'ai apporté un contrat important qui a permis de sauver la société et elle a été mise en redressement judiciaire. Je compte donc me séparer de ce monsieur à cause de non respect des statuts (Il signe les chèques tout le temps pour ses besoins personnels, il a acheté une voiture (3900 euros) alors que je suis le seul habilité à gérer les finances. Bref: très mauvaise. Mes questions: 1) Je veux arrêter avec lui avant juin 2013 (je précise que je suis co-gérant), que dois-je faire ? 2) Le client actuel (le seul) veut partir avec moi car c'est moi qui ai signé ce contrat parce que je suis moi-même sur ce site comme salarié depuis 25 ans. 3) J'ai déjà le kbis et l'assurance pour ma nouvelle société, mais le fait de la recentralisation opérée depuis l'année dernière, l'agrément (autorisation préfectorale d'exercer traîne beaucoup alors qu'il me faut en avoir avant mars. Quelqu'un peut-il m'aider à l'obtenir rapidement ? Merci pour votre réponse